Le 23 octobre 2014

Me Éric Fraser
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596
Téléc. : (514) 289-5197
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

Par dépôt électronique (SDÉ) et par poste

Maître Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal, Québec H4Z 1A2

OBJET : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2015-2016
Dossier Régie: R-3905-2014
Notre dossier : R050062 ÉF

Chère consœur,

Veuillez trouver ci-joint les réponses du Distributeur aux demandes de renseignements des intervenants et à la demande de renseignements n° 2 de la Régie.

Vous constaterez que le Distributeur a eu recours aux services de la firme Concentric pour répondre à des questions de nature plus théorique concernant la rémunération des comptes d'écart, formulées notamment par le Dr Booth pour l'AQCIE-CIFQ. Par ailleurs, le Distributeur a retenu les services de cette firme en prévision d'une contre-expertise à la preuve du Dr Booth.

Le Distributeur demande qu'il lui soit permis de déposer cette contre-expertise dans un délai d'une semaine après que le Dr Booth ait complété sa preuve écrite (rapport et réponses aux demandes de renseignements). Le Distributeur verra également à déposer une demande de reconnaissance de statut d'expert dans les délais prescrits par le *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*.

Vous trouverez également, joint au présent envoi, la réponse annoncée à la question 6.1 de la demande de renseignement n° 1 de la Régie.

Espérant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Éric Fraser
Éric Fraser

ÉF/rm
c.c. Intervenants (par courriel seulement)